

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Saturargues

Rapport annuel 2022

ETU-2023-029 - Edition Mars 2023



contact@atmo-occitanie.org
09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

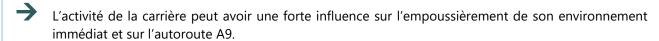
SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. Contexte	2
1.2. Objectifs	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE	2
2.2. DISPOSITIF DE MESURES	3
2.2.1. Description des jauges	3
2.2.2. Fréquence des mesures	3
2.2.3. Valeur réglementaire	3
2.2.4. Niveau de référence	3
2.2.5. Implantation des jauges	4
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	7
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2022 (SOURCE : L.R.M)	7
3.2. Conditions meteorologiques en 2022	7
4. RESULTATS OBTENUS	8
4.1. Tableau de resultats 2022	8
4.2. Information sur le reseau de mesures	8
4.3. MOYENNE GENERALE	8
4.4. DETAILS PAR JAUGE	9
4.4.1. Jauge de type a (référence)	9
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)	9
4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)	10
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	10
TARLE DES ANNEXES	10

SYNTHESE

En partenariat avec la société L.R.M, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Saturargues dans l'Hérault. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2022.



Entre 2021 et 2022 l'empoussièrement de fond de la zone a nettement augmenté probablement en lien avec l'apport en période chaude de retombées de poussières organiques comme les pollens d'une part et les faibles précipitations favorisant les envols de poussières des sols secs d'autre part.



A proximité des 1^{res} habitations sous le Mistral de la carrière, les niveaux de retombées totales sont inférieurs à la valeur limite réglementaire

Des sources de poussière autres que la carrière peuvent influencer les retombées totales au niveau des 1^{res} habitations

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)		Aucun site de prélèvement de type b n'a dépassé cette valeur de référence.

■ RETOMBEES TOTALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2022

		Retombées total	es en mg/m²/jour	Comparaison entre 2022 et 2021		
Numéro	Type de jauge	Moyenne annuelle 2022 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2021 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2021	
LU 1	а	188	103	<u> </u>	+ 81%	
LU 2	С	611	521	<u> </u>	+ 17%	
LU 3	С	445	373	A	+ 19%	
LU 4	b	334	311	=	+ 7%	
Moyenne du rés	_	394	327	A	+ 20%	

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société L.R.M a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la carrière de Saturargues, située dans la zone du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier. Une convention signée entre L.R.M et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1^{ères} habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

Entre 1995 et 2018, le suivi des retombées de poussières autour de la carrière était effectué par des plaquettes de dépôts selon la norme AFNOR NFX 43-007.

En 2019, en application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, un dispositif de surveillance des retombées de poussières avec des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014 a été mise en place.

-

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2. Dispositif de mesures

2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en mg/m²/jour.

Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.



2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

Le calendrier 2021 des mesures est présenté en annexe 1.

2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1 500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

2.2.4. Niveau de référence

Empoussièrement annuel (retombées totales)					
Moyenne annuelle Qualificatif					
< 250 mg/m²/jour	Empoussièrement faible				
250 à 500 g/m²/jour	Empoussièrement moyen				
> 500 mg/m²/jour	Empoussièrement fort				

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques totales.

2.2.5. Implantation des jauges

2.2.5.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

- au moins une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

2.2.5.2. Application pour la carrière de Saturargues

	Type de site	Explications	Sites		
	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	LU 1 , située au Nord-Est de la carrière		
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation,		LU4 : sous le Mistral, à environ 450 mètres au Sud du site, et à une centaine de mètres au Nord des premières habitations. Proche de la LGV		
			Partie Sud de la carrière :		
	c	une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les	LU3 : sous le Mistral, en limite du site Sud. A proximité d'un pylône électrique.		
	vents dominants.		Partie Nord de la carrière :		
			LU2 : sous le Mistral, en limite de site Nord. A proximité de l'autoroute A9		



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière de Saturargues

Sites de prélèvements





LU1





LU3 LU4

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2022 (source : L.R.M)

En 2022, l'exploitant n'a pas transmis d'information sur l'activité de la carrière.

3.2. Conditions météorologiques en 2022

La carrière de Saturargues est située dans la zone du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier.

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières doivent être enregistrées par une station de mesures sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum.

En 2022, l'exploitant n'a pas fourni de données météorologiques mesurées dans la carrière.

Aussi, les données météorologiques horaires permettant l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues des stations suivantes :

- pour les précipitations et températures : station **Météo France de Mauguio**.
- pour les vents : mât météorologique d'Atmo Occitanie de Lunel-Viel.

Précipitations :

En 2022, le cumul annuel des précipitations s'élève à 520 mm. La somme des précipitations pendant les périodes de mesures représente 25% des précipitations annuelles (132 mm) ; elle était de 269 mm en 2021.

La répartition des précipitations est contrastée entre les périodes d'exposition :

- les 1^{re} et 2^e périodes de mesures sont les plus sèches avec des cumuls respectifs de 6 et 4 mm.
- les 3^e et 4^e périodes de mesures sont les plus pluvieuses avec des cumuls respectifs de 53 et 68 mm.

Sur les 114 jours de mesures, il y a eu 32 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

Vents

Les vents dominants sur le site (annexe 4) sont :

- le Mistral, majoritaire, de secteur Nord.
- le Marin, de secteur Sud.

Sur les 114 jours d'exposition, il y a eu :

- 89 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 3 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 2.1 m/s

Températures

En 2022, la moyenne des températures est de 16,7 °C.

4. RESULTATS OBTENUS

4.1. Tableau de résultats 2022

	ldentifiant jauge et quantité en mg/m²/jour					
Période de l'année 2021	LU 1 (type a)	LU 2 (type c)	LU 3 (type c)	LU 4 (type b)		
11/02 au 11/03	123	367	310	224		
09/05 au 07/06	213	367	524	539		
08/08 au 06/09	339	1076	460	/		
08/11 au 06/12	76	634	486	239		
Moyenne	188	611	445	334		
Maximum	339	1076	524	539		
Minimum	76	367	310	224		

4.2. Information sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie ; l'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Lors de la 3^e période de mesures, il n'y a pas de résultats disponibles pour la jauge LU4 car l'entonnoir a disparu.

4.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2022 à 394 mg/m²/jour, en légère augmentation par rapport à celle de 2021 (327 mg/m²/jour).

L'empoussièrement le plus élevé (625 mg/m²/jour) a été enregistré au cours de la 3e période de mesures.

Inversement, l'empoussièrement moyen le plus faible (256 mg/m²/jour) a été enregistré au cours de la 1^{re} période de mesures.

4.4. Détails par jauge

4.4.1. Jauge de type a (référence)

La jauge LU 1, située au Nord-Est de la carrière, sert de référence au réseau.

Elle affiche une moyenne annuelle de 188 mg/m²/jour, en nette augmentation par rapport à celle de 2021 (104 mg/m²/jour).

La moyenne 2022 est la plus élevée depuis le début des mesures en 2018.

En 2022, les niveaux d'empoussièrement de fond sont plus élevés lors des mesures effectuées au printemps et en été (213 et 339 mg/m²/jour) que lors des mesures réalisées en hiver et automne (123 et 76 mg/m²/jour) probablement en lien avec l'apport en période chaude de retombées de poussières organiques comme les pollens² d'une part et les faibles précipitations favorisant les envols de poussières des sols secs d'autre part.

Cette variation de l'empoussièrement de fond n'était cependant pas aussi marquée les années précédentes.

4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

La jauge LU 2 est située à proximité de l'autoroute A9, sous le Mistral de la partie Nord de l'exploitation et sous le Marin de la partie Sud

Elle présente un empoussièrement fort (611 mg/m²/jour), en augmentation par rapport à celui de 2020 (521 mg/m²/jour) et nettement supérieur à l'empoussièrement de référence.

La moyenne 2022 est la plus élevée depuis le début des mesures en 2018.

Les niveaux d'empoussièrement varient significativement entre les périodes de mesures : le ratio est ainsi proche de 3 entre la valeur minimale (367 mg/m²/jour) enregistrée lors des 1^{re} et 2^e périodes de mesures et la valeur maximale (1076 mg/m²/jour) constatée lors de la 3^e période de mesures.

Cette jauge peut subir une forte influence de l'activité de la carrière. Cette influence est plus marquée que les années précédentes.

Cette jauge montre que l'activité de la carrière peut influencer significativement l'empoussièrement de l'autoroute A9.

La jauge LU 3 est située sous le Mistral de la partie Sud de l'exploitation.

Elle enregistre un empoussièrement modéré (445 mg/m²/jour), en augmentation par rapport à celui de 2021 (374 mg/m²/jour), et supérieur à l'empoussièrement de référence.

Cette jauge subit une influence modérée de l'activité de la carrière.

.

² Au printemps et en été, les retombées de poussières organiques comme les pollens sont plus élevées que lors des autres saisons.

4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)

En 2022, sur la jauge de type b, aucune moyenne annuelle glissante ne dépasse la valeur limite réglementaire de 500 mg/m²/jour prévue par l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié.

La jauge LU 4, est située sous le Mistral, dans le prolongement de la jauge LU3, à environ 450 mètres au Sud de l'exploitation, à une centaine de mètres au Nord des premières habitations et proche de la ligne LGV.

Elle affiche un empoussièrement modéré (334 mg/m²/jour), équivalent à celui de 2021 (311 mg/m²/jour) et supérieur à la référence du réseau.

Les retombées les plus élevées (539 mg/m²/jour) ont été constatées lors de la 2e campagne de mesures 2022. Cette valeur est supérieure à celle de la jauge LU3 (524 mg/m²/jour) pourtant située en limite d'exploitation. D'une manière générale, les retombées de poussières diminuent avec la distance à la source d'émissions si bien que logiquement les niveaux d'empoussièrement sur la jauge LU4 devraient être systématiquement inférieurs à ceux de la jauge LU3.

Par conséquent, il est probable, qu'en plus d'être influencée par l'activité de la carrière, cette jauge le soit aussi par d'autres sources de poussières situées à proximité de cette jauge.

Les moyennes annuelles glissantes 2022 restent toutefois inférieures à la valeur limite réglementaire.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats de l'année 2022 montrent que :

- l'activité de la carrière peut avoir une forte influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat et sur l'autoroute A9,
- au niveau des 1^{res} habitations, les niveaux d'empoussièrement sont inférieurs à la valeur limite réglementaire,
- des sources de poussière autres que la carrière peuvent influencer les retombées totales au niveau des 1^{res} habitations

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2023 autour de la carrière

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2022

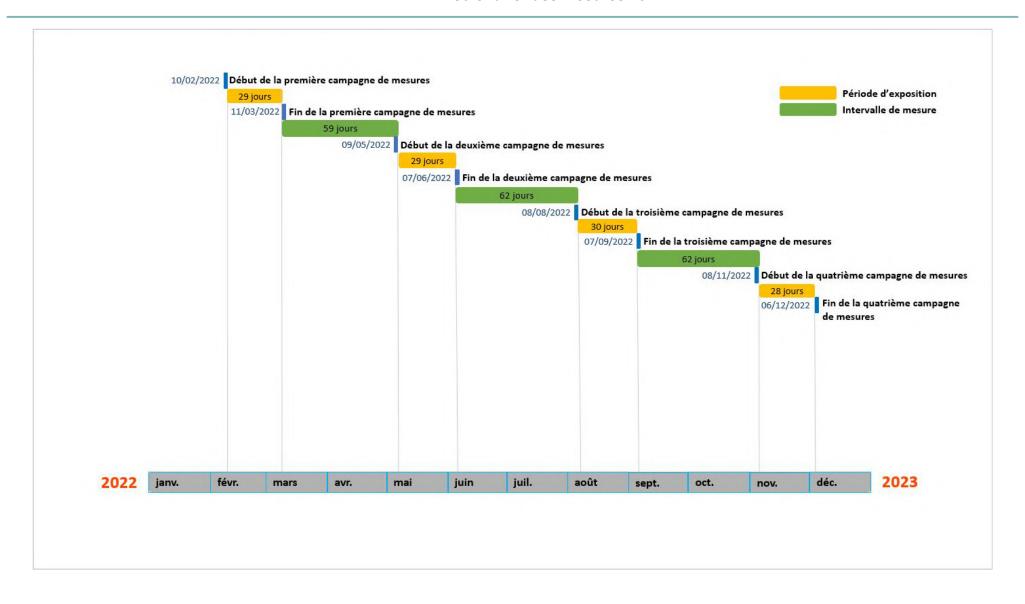
ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2022

ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières : historique

ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

ANNEXE 5 : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

ANNEXE 1: Calendrier des mesures 2022

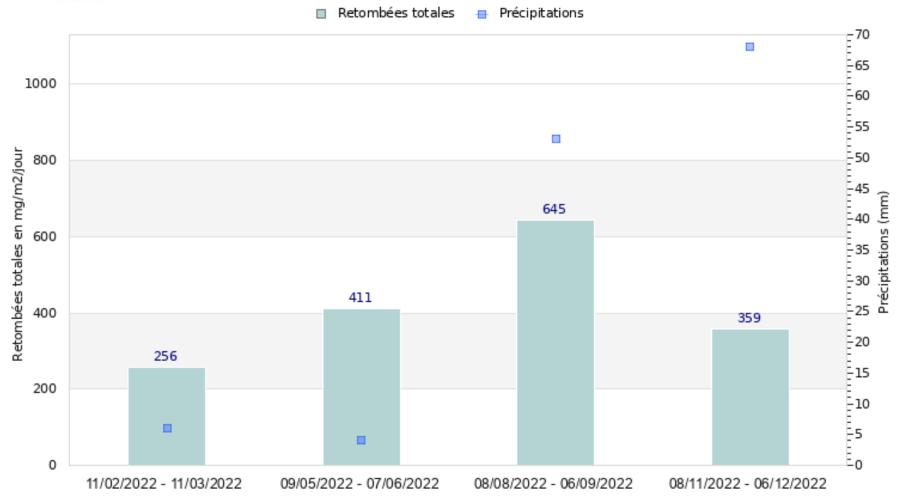


ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2022



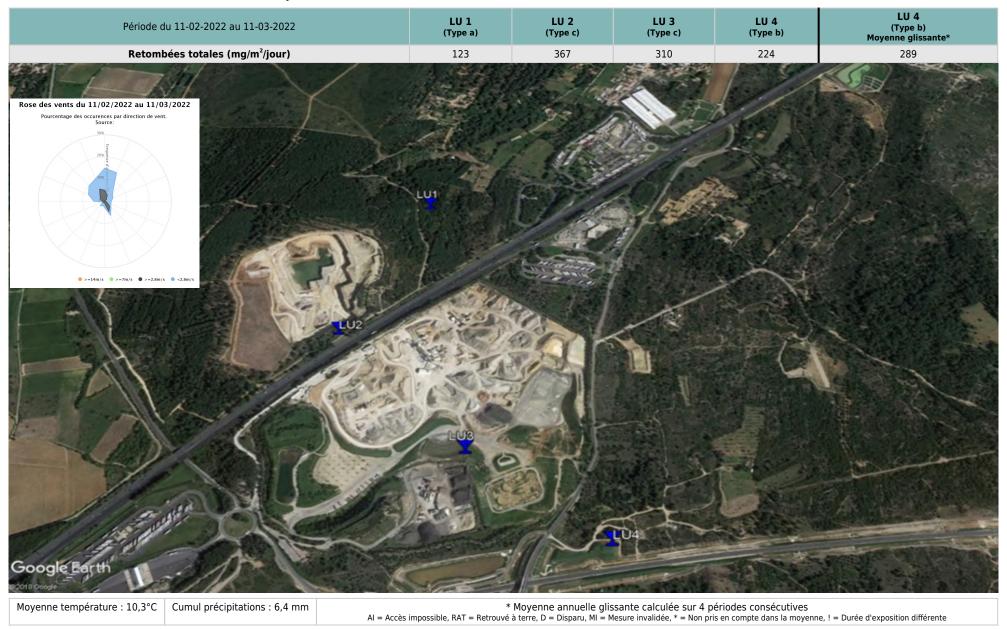


Site de Saturargues - Société LRM Moyenne des retombées totales par période sur l'année 2022

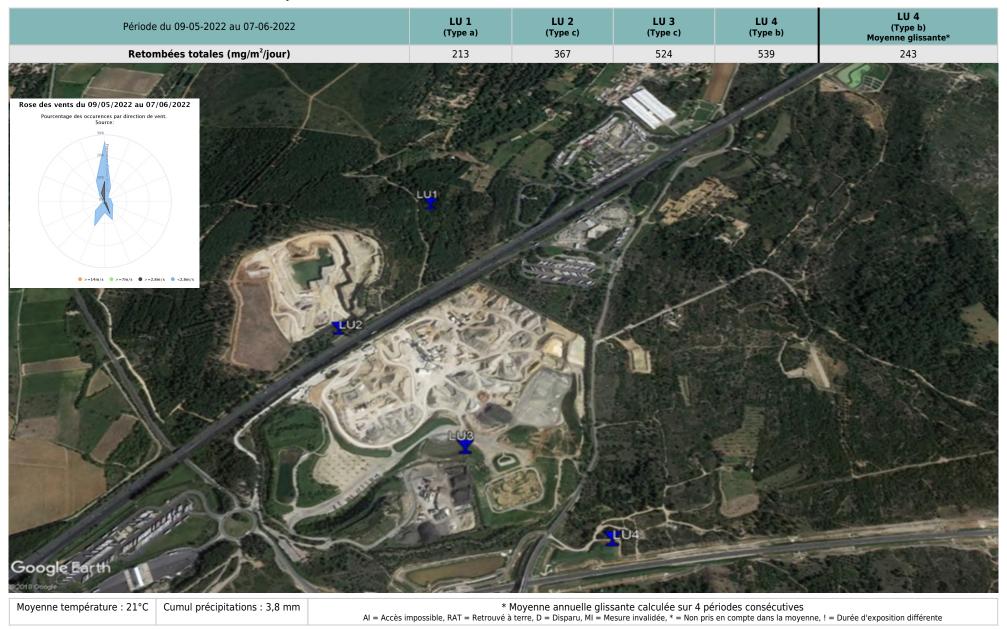


©Atmo-Occitanie

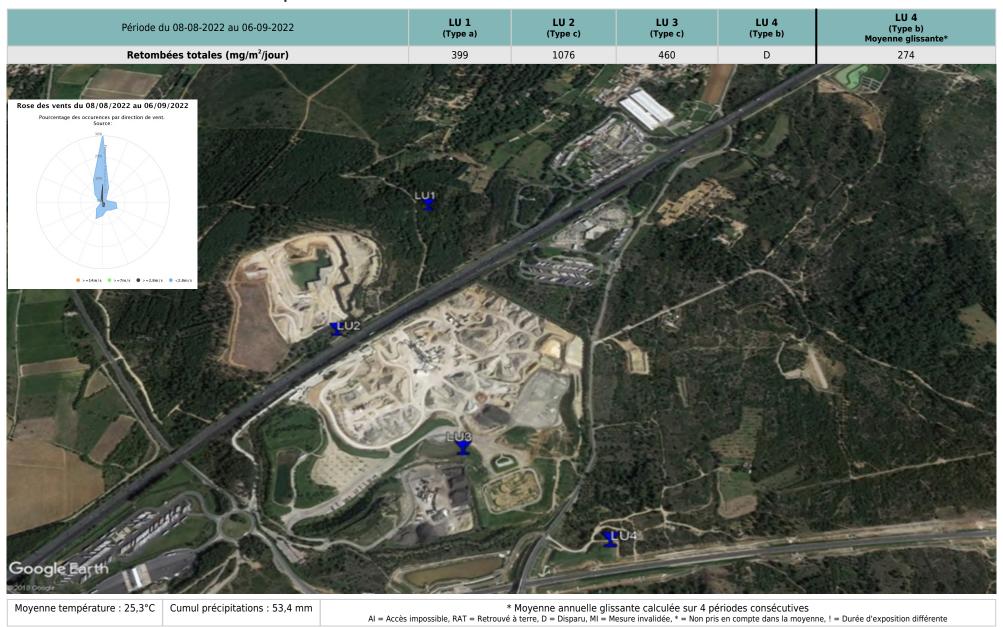
Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°1 du 11/02/2022 au 11/03/2022



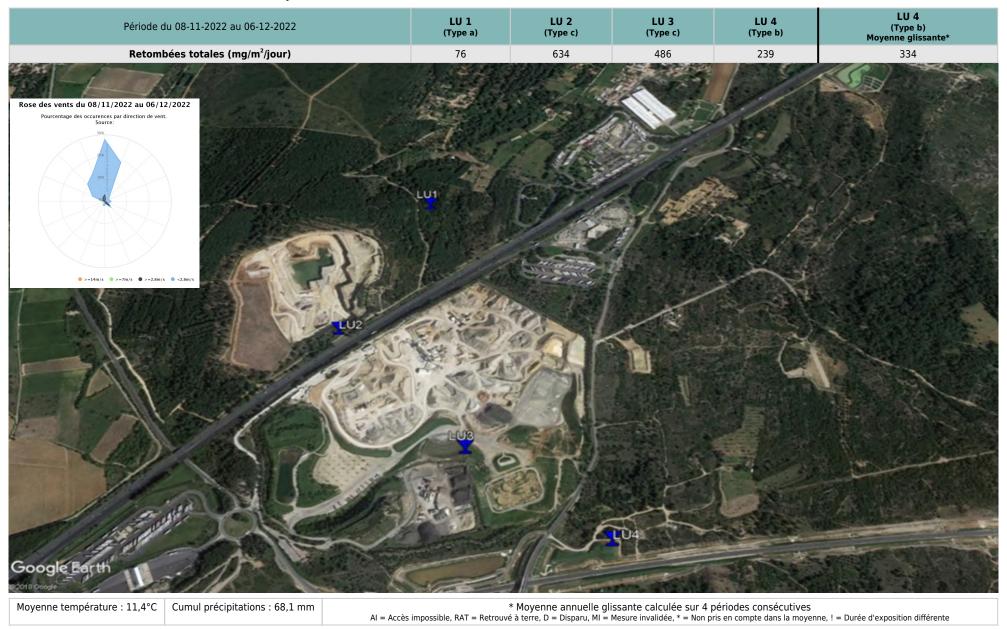
Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°2 du 09/05/2022 au 07/06/2022



Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°3 du 08/08/2022 au 06/09/2022



Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°4 du 08/11/2022 au 06/12/2022



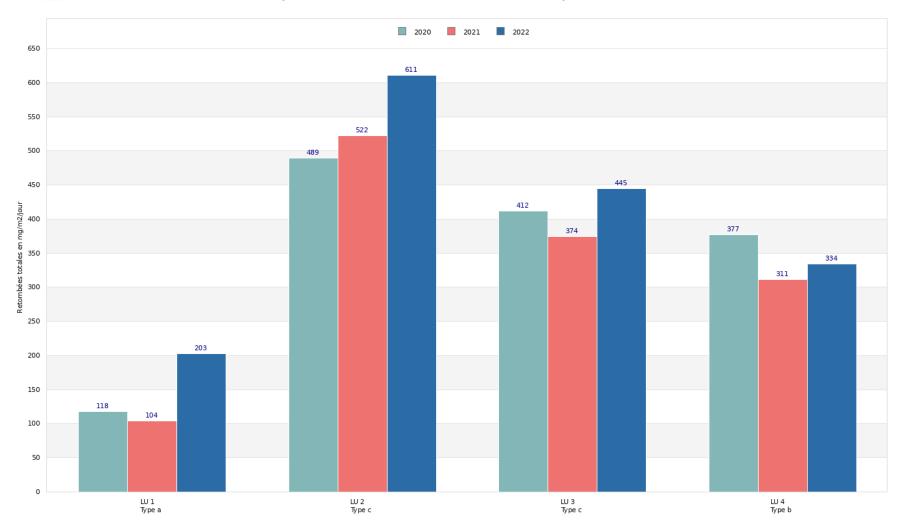
Atmo Occitanie votre observatoire régional de l'air | Annexes | page 7/18

Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2022

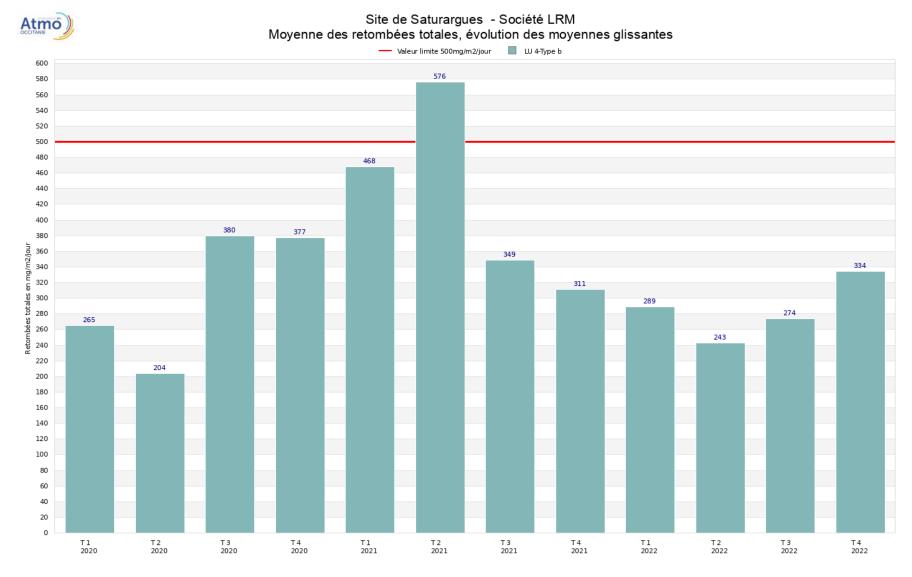




Site de Saturargues - Société LRM Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles



Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



Pour chaque période, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 périodes précédentes (au moins 75% des données sont nécessaires pour calculer une moyenne annuelle glissante).

Mesures des retombées poussières, historique

a.m.; (c	Batas dia anti-	retombées totales (en mg/m²/jour)				
Année	Dates d'exposition	LU 1	LU 2	LU 3	LU 4	Moyenne
	08/11/2022 au 06/12/2022		634	486	239	359
	08/08/2022 au 06/09/2022	399	1076	460	D	645
2022	09/05/2022 au 07/06/2022	213	367	524	539	411
	11/02/2022 au 11/03/2022	123	367	310	224	256
	Moyenne annuelle 2022	203	611	445	334	
	14/10/2021 au 15/11/2021	75	476	423	59	258
	15/07/2021 au 16/08/2021	70	543	329	151	273
2021	15/04/2021 au 17/05/2021	167	760	568	723	554
	18/01/2021 au 16/02/2021	103	307	174	MI	194
	Moyenne annuelle 2021	103	521	373	311	
	18/11/2020 au 18/12/2020	175	422	454	172	306
	19/08/2020 au 17/09/2020	93	759	402	833	522
2020	19/05/2020 au 18/06/2020	151	495	380	399	356
	19/02/2020 au 19/03/2020	52	281	D	103	145
	Moyenne annuelle 2020	118	489	412	377	
	22/10/2019 au 21/11/2019	28	149	181	185	136
	24/07/2019 au 23/08/2019	62	354	315	128	215
2019	24/04/2019 au 24/05/2019	133	598	323	642	424
	30/01/2019 au 26/02/2019	30	148	469	245	223
	Moyenne annuelle 2019	63	312	322	300	
	20/11/2018 au 18/12/2018	49	79	875	134	284
2018	24/09/2018 au 22/10/2018	71	399	360	119	237
	28/05/2018 au 25/06/2018	114	295	D	D	205
	07/02/2018 au 08/03/2018	89	336	289	D	238
	Moyenne annuelle 2018	81	277	508	127	

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

ANNEXE 4

Conditions météorologiques

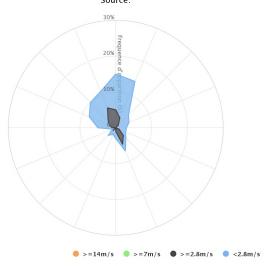
Du fait de l'implantation de la carrière à l'intérieur du périmètre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), en l'occurrence le PPA de Montpellier et conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières doivent être issues d'une station de mesures implantées sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minium. En l'absence de données météorologiques fournit pas l'exploitant, les données météorologiques horaires de précipitations, vents et températures permettant l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues des stations suivantes :

- pour les précipitations: à partir des données horaires de la station Météo France de Mauguio.
- pour les températures et les vents : à partir des données horaires de la station d'Atmo Occitanie de Lunel-Viel.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 11/02/2022 au 11/03/2022	28	6.4	5	25	3	0	2.5	10.3
du 09/05/2022 au 07/06/2022	29	3.8	8	24	0	0	2.1	21
du 08/08/2022 au 06/09/2022	29	53.4	8	22	0	0	1.9	25.3
du 08/11/2022 au 06/12/2022	28	68.1	11	18	0	0	1.8	11.4
Min		3.8	5	18	0	0	1.8	10.3
Max		68.1	11	25	3	0	2.5	25.3
Moyenne							2.1	
Cumul	114	131.7	32	89	3	0		

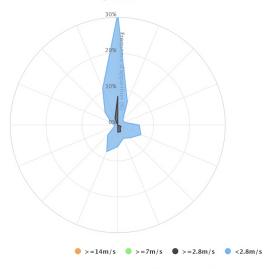
Rose des vents du 11/02/2022 au 11/03/2022

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source:



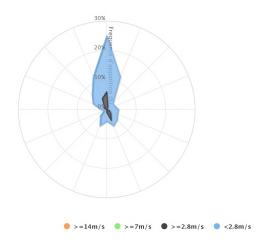
Rose des vents du 08/08/2022 au 06/09/2022

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source:



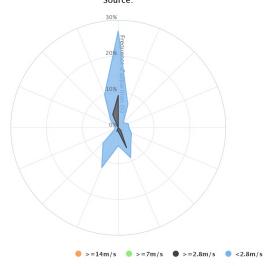
Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source:



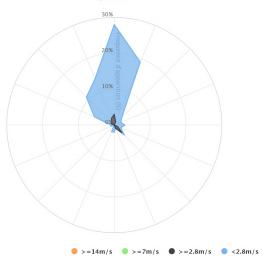
Rose des vents du 09/05/2022 au 07/06/2022

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source:



Rose des vents du 08/11/2022 au 06/12/2022

Pourcentage des occurences par direction de vent.
Source:



Caractéristiques météorologiques de l'année 2022 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

Janvier 2022 : « Pluvieux en Gascogne, sec en Languedoc »

Janvier est caractérisé par une pluviométrie contrastée avec un cumul global de 65 mm ce qui représente un déficit à la normale de 24 %.

La température moyenne mensuelle est globalement plutôt conforme avec une anomalie de seulement -0.2 °C mais les températures ont évolué en dents de scie au fil du mois. Après 4 premiers jours très doux, le temps s'est rafraichi du 5 au 7 puis à nouveau, l'air s'est radouci du 8 au 10 avant une longue période fraîche pour la saison du 11 au 23. Du 14 au 26, il refait doux puis la fraîcheur revient jusqu'au 31.

Les cumuls de pluie sont disparates : le temps reste très sec dans le Gard, l'Hérault et le sud de la Lozère tandis que les pluies sont en excédent dans les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et l'Ariège.

L'ensoleillement est excédentaire presque partout, particulièrement en Catalogne et dans la plaine languedocienne, avec une valeur record même dans l'Albigeois.

Février 2022 : « Douceur printanière et sécheresse »

Février est sec en Occitanie avec un cumul global de 34 mm ce qui représente un déficit à la normale de 51 %. La température moyenne mensuelle est largement au-dessus de la normale avec une anomalie de 2.3 °C. La température sur un pas de temps quotidien a dépassé la normale presque tous les jours (sauf les 6 et 26), les 17 et 18 étant particulièrement doux avec une anomalie caracolant à plus de 6 °C.

Les cumuls mensuels de pluie sont déficitaires en général, toutefois, très localement conformes aux normales. L'ensoleillement est excédentaire presque partout, particulièrement en Catalogne, dans une moindre mesure à Montpellier. La tramontane forte est fréquente pour la saison. -Il vaut mieux le loup dans le troupeau qu'un mois de février beau! - dit un vieil adage occitan.

Mars 2022 : « Douceur relative et fort épisode pluvieux »

Mars est relativement doux, peu venté, plutôt maussade avec des cumuls de pluie très disparates spatialement du fait d'un épisode méditerranéen très précoce du 11 au 13. L'épicentre de cet épisode fut l'Hérault mais de fortes lames d'eau ont aussi impacté ses départements limitrophes, dans une moindre mesure. Le cumul mensuel global est de 98 mm ce qui représente un excédent à la normale de 46 % et l'anomalie de la température moyenne mensuelle est de 0.8 °C.

L'ensoleillement est médiocre dans la plaine languedocienne aussi bien qu'en Roussillon. A Perpignan, mars 2022 constitue le record depuis 1960 de la durée d'ensoleillement la plus basse pour un mois de mars. Cers, tramontane ont peu soufflé statistiquement pour un mois de mars.

Avril 2022 : « Gelées de printemps tardives et sécheresse »

Avril est relativement doux pour la saison, peu venté et plutôt sec.

Le cumul mensuel global est de 67mm ce qui représente un déficit à la normale de 29 % et l'anomalie de la température moyenne est positive de 0.5 degré. Toutefois, un épisode de froid survient pendant la première décade avec localement de nombreuses gelées potentiellement dévastatrices pour l'arboriculture.

Cers, tramontane et autan ont relativement peu soufflé statistiquement pour un mois d'avril.

L'ensoleillement est assez conforme à la normale en Catalogne, dans le Carcassès et le secteur de Nimes. Il est déficitaire, en revanche, de l'Albigeois au pays Toulousain.

Mai 2022: « Un mois de mai exceptionnellement chaud et sec »

L'anomalie moyenne de température sur la région est de +3.2°C, avec une période particulièrement chaude en milieu de mois.

Les précipitations sont largement déficitaires, en particulier à l'est de la région, avec des déficits autour de 80%. Les départements pyrénéens sont les moins déficitaires, avec autour de 50 % de déficit. Le mois a été plus ensoleillé que la normale sur toute la région et en particulier sur le Massif Central,

où le rapport à la normale est de 140%.

Deux épisodes de Tramontane ont eu lieu, le 6 et le 25/26 où le vent a dépassé les 80 km/h sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

L'indice d'humidité des sols a décru pendant tout le mois, proche de la moyenne en début de mois, il passe sous le 1er décile quotidien en fin de mois et continue de baisser.

Juin 2022 : « Un mois de juin particulièrement chaud et orageux »

Juin 2022 a été le deuxième mois de juin le plus chaud depuis 1973 avec un écart à la normale de +2,85°C pour la température moyenne agrégée en Occitanie, en dessous du record de 2003 (où l'écart est de +4,12°C), principalement dû à une période de forte chaleur dans la deuxième décade du mois, avec des températures maximales dépassant les 40°C à son apogée sur une large zone des plaines languedociennes.

C'est aussi un mois marqué par des dégradations orageuses notables en début et en fin de mois et surtout en approchant le Massif Central, avec des cumuls dépassant plusieurs fois les 30 mm en 24h pour les journées du 3, du 4, du 22 et du 23.

Juillet 2022 : « Juillet le plus sec et le 2ème plus chaud depuis 1959 »

Le mois de juillet 2022 est le 2^{ème} mois de juillet le plus chaud en considérant la température moyenne agrégée (anomalie de +2.65°C) sur la région Occitanie après juillet 2006.

Coté précipitations, le mois de juillet 2022 est extrêmement sec, avec une large moitié de la région n'ayant reçu que moins de 5 mm sur le mois. Seuls les Pyrénées et leur Piémont et la Lozère ont reçu quelques pluies orageuses, mais restent en déficit de précipitations. Le cumul mensuel agrégé sur la région est de 9.3 mm, soit 18% de la normale. L'ensoleillement est largement excédentaire, de +20% environ sur le Languedoc-Roussillon et les Pyrénées et jusqu'à +40% par rapport à la normale dans le Lot. On mesure 382h à Gourdon (normale à 265h), 406h à Montpellier (normale à 345h), et 357h à Toulouse (normale à 259h).

L'activité feux de végétation a été notable, notamment pendant l'épisode de vigilance orange canicule du 12 au 20 juillet en Midi-Pyrénées. Sur la région c'est le Gard et l'Hérault qui comptabilisent les feux de forêt les plus étendus ; celui de Gignac (34) parti le 26 juillet a atteint 950 ha.

Août 2022 : « 2ème mois d'août le plus chaud depuis 1947 »

Le mois d'août 2022 est au deuxième rang en regardant l'anomalie de température moyenne mensuelle pour tous les mois d'août sur l'Occitanie depuis 1947 avec +2.92°C par rapport à la normale. Seul le mois d'août 2003 a été plus chaud avec une anomalie de +3.96°C.

Côté précipitations, la région est séparée en deux. D'une part le Gard, la Lozère, une large partie est de l'Hérault et les Pyrénées ont bien été arrosées par des précipitations orageuses à partir de la deuxième décade et sont en excédent de précipitations par rapport à la normale. D'autre part, les précipitations sont déficitaires sur tout le reste de la région, voire très faibles par rapport aux normales, notamment le Tarn et l'Aude.

L'ensoleillement mensuel est légèrement eu dessus des normales sur une majeure partie de la région. On relève par exemple 285h à Toulouse (normale à 246h) et 331h à Montpellier (normale à 305h).

Septembre 2022 : « Une première quinzaine chaude et orageuse, automnale ensuite »

Septembre 2022 marque la fin d'une longue période de hautes températures les 4 mois précédents (entre +2.6 et 2.9°C au-dessus des normales pour la température moyenne). Pour mémoire, nous avons enregistré le mois de mai le plus chaud sur la région Occitanie depuis 1947, et les deuxièmes mois de juin, juillet et août les plus chauds. Même si le mois de septembre a été plus doux que la moyenne, avec une anomalie de +1.1°C, il n'est que le 15ème au niveau de l'anomalie de température moyenne, loin derrière 1987 (+2.6°C). Les écarts aux normales sont assez homogènes d'un département à l'autre, entre +0.60 à +1.54°C.

Coté précipitations, les cumuls sont très inégaux, excédentaires sur le Tarn et dans une moindre mesure sur la Haute Garonne et déficitaire sur Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Lot et Lozère (plus de 10% de déficit).

Octobre 2022 : « Exceptionnellement chaud et sec »

Le mois d'octobre 2022 est le mois d'octobre le plus chaud que la région ait jamais connu. La température moyenne régionale de 17.3 °C est supérieure de près de 4 degrés à la normale mensuelle.

Ce mois est aussi le 2ème mois d'octobre le plus sec. Le cumul de pluies régional moyenné est de 28 mm. Il accuse un déficit de plus de 70 % par rapport à la normale. Le Gard s'en sort un peu mieux avec un manque d'eau de 50 %. En revanche, l'Aude, le Gers, l'Hérault et le Tarn-et-Garonne voient leur déficit dépasser les 80 à 90 %.

Le nombre de jours de vent fort est moindre que la normale. L'ensoleillement, conforme à la normale au niveau régional, est excédentaire dans le Tarn et déficitaire sur les départements méditerranéens.

Novembre 2022 : « Doux et pluviométrie contrastée »

Novembre 2022 suit la lignée des mois précédents : pour la 7^{ème} fois consécutive, les températures sont au-dessus de la normale (autour de +1.9°C moyenné sur la région). Il ne constitue pas un record, mais se classe quand même comme le 7ème mois de novembre le plus chaud depuis 1947.

Les précipitations ont été légèrement déficitaires, environ 7 % en moins par rapport à la normale. On note qu'il s'agit de la 8ème fois sur les derniers mois. Mais l'ex-région Midi-Pyrénées est excédentaire (+16%) tandis que l'ex-région Languedoc-Roussillon est nettement déficitaire (-39%).

L'ensoleillement est légèrement au-dessus des normales avec un excédent de 10 à 20% sur le Massif central ainsi qu'entre la vallée du Tarn et du Lot. Un léger déficit est présent sur l'ouest des Pyrénées.

Décembre 2022 : « Un début décembre frais suivi d'une grande douceur »

Ce mois de décembre 2022 est contrasté du point de vue des températures avec une première quinzaine relativement fraiche, globalement en dessous des normales de saison. A partir du 19 décembre, les températures repassent largement au-dessus des normales et s'y maintiennent jusqu'à la fin du mois.

On mesure un déficit de précipitations mensuelles agrégé sur la région de -39 %. Ce déficit, très contrasté, atteint -20 à -50 % sur une large frange nord-ouest de la région et jusque 70 à 80 % sur le sud de la région. Mais sur l'ouest du Gard la pluviométrie est excédentaire de +50 à +100 %. La période la plus pluvieuse se situe en première partie de mois

L'indice d'humidité des sols augmente sur ce mois en particulier entre le 12 et le 16 décembre tout en restant encore globalement déficitaire notamment sur les Pyrénées-Orientales où il reste record.

L'ensoleillement mensuel est légèrement excédentaire du côté du Gers et devient déficitaire de l'ordre de -20 % en se décalant vers le Languedoc.

Annexe 5 Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible). Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

Choix de l'échantillonnage : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.
- Pesée des poussières : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2)

 La différence des masses «m1 m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

```
m RT = (m1 - m2) * VT / Vtraité
```

Avec VT = Vtraité si la totalité de l'échantillon est traité sinon VT = Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

Détermination des retombées en mg/m²/jour :

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$CRT = mRT/S/t$$

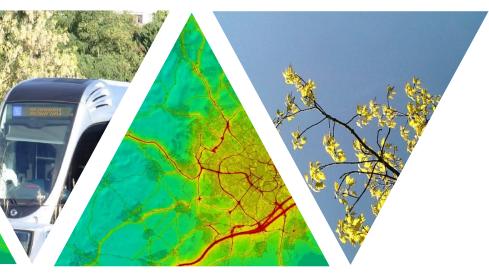
Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

Calcination:

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de $525 \,^{\circ}\text{C}$ +/- $25 \,^{\circ}\text{C}$ et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie







Agence de Montpellier (Siège social) 10 rue Louis Lépine Parc de la Méditerranée 34470 PEROLS

Agence de Toulouse 10bis chemin des Capelles 31300 TOULOUSE

Tel: 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie